# Vivre ensemble à Mancione

N°30 juillet 2018

## Dans ce numéro:

Le mot du maire	2
Conciliateur de justice, acc	ès
au réseau numérique pour	
Tous	3
Réforme de la taxe	
d'habitation, GEMAPI, le	
prélèvement à la source	4
Mancioux festivitées	5
Ecole 6 e	et 7
ALAE	8
Carnets, aide au cartable,	
informations diverses	9
illioilliauolis uiveises	9
Carte d'identité passeport	10
	10
Carte d'identité passeport	10 es
Carte d'identité passeport Artisanat, centre d'échange	10 es







#### Le mot du Maire

Depuis quelques jours, la planète vit au rythme du mondial. Cet évènement sportif dont l'impact social est considérable, a le pouvoir de rapprocher les nations que certains dirigeants n'ont de cesse d'éloigner.

Le rapprochement, c'est aussi l'objectif principal d'un conciliateur de justice dans son activité. Vous trouverez dans ce bulletin la liste des principaux litiges de la vie quotidienne et l'adresse d'un site internet pour trouver le conciliateur qui peut vous aider.

De la recherche d'un conciliateur à la réalisation d'achats, en passant par la déclaration des revenus, sans oublier le télétravail, l'utilisation du numérique devient incontournable. Le Conseil Départemental 31 a fait de son développement une priorité; c'est ainsi qu'une partie de notre commune peut bénéficier d'une installation qui vient de s'achever à Martres Tolosane.

Si nous souhaitons tous l'augmentation du débit numérique, nous espérons que celui des cours d'eau soit maîtrisé. Cette mission, qui consiste à réduire les risques d'inondation tout en protégeant les biens et les personnes en cas de crues, a été « gracieusement » offerte par l'Etat aux communautés de communes. Cette nouvelle compétence obligatoire entraîne l'apparition d'une nouvelle taxe appelée GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) qui, espérons-le, restera inférieure à la taxe d'habitation vouée à disparaître pour une majorité de foyers fiscaux.

Malgré les conséquences financières liées aux désengagements de l'Etat sur les collectivités territoriales, nous nous efforçons, tant à la commune qu'à la Communauté de communes, de maintenir une bonne qualité des services à un coût raisonnable. Cette gestion rigoureuse permet entre autres aux 60 enfants de l'école, de pratiquer des activités riches et variées, tant culturelles qu'environnementales. Ces actions sont aussi réalisables grâce à l'investissement de la belle équipe d'enseignant-e-s et animateurs-ices de l'ALAE.

Après une année scolaire bien remplie, les vacances arrivent. Nous allons profiter de cette trêve pour terminer les travaux d'urbanisation de la traversée du village. Pour assurer les meilleures conditions de déroulement du chantier, la route sera barrée pendant trois mois à compter du 9 juillet.

L'été, c'est aussi la période où nous faisons la fête.

Mancioux Festivités vous donne rendez-vous pour la Fête Locale le dernier week-end de Juillet.

Nous vous souhaitons de passer de très agréables vacances et espérons que le maillot bleu soit arboré d'une seconde étoile au-dessus du coq.

Bonnes vacances à tous.

## LA CONCILIATION DE JUSTICE

C'est un mode de réglement amiable de litiges de la vie quotidienne.

#### Litiges concernés:

- Relations bailleurs et locataires
- Litiges de la consommation
- Problèmes de copropriétés
- Litiges entre commerçants
- Litiges entre personnes
- Litiges et troubles du voisinage

Le conciliateur de justice est un auxiliaire assermenté et bénévole qui est nommé par ordonnance de la cour d'appel.

On peut saisir un conciliateur par l'initiative d'une des deux parties en prenant rendez-vous.

Lieu de permanence : www.conciliateurs.fr

Le recours à la conciliation de justice est un moyen simple, rapide et gratuit.

#### ACCES AU RESEAU NUMERIQUE POUR TOUS

Le conseil départemental fait de l'aménagement numérique du territoire une de ses priorités. Le département s'est engagé à déployer le Haut Débit y compris dans les zones blanches. A terme, l'objectif est de proposer la couverture de la quasi-totalité de la Haute-Garonne en fibre optique selon un calendrier :

- 2017 : montée en débit 30 Mbps
- 2020 : 80 pour cent de foyers équipés en fibre optique
- 2030 : couverture totale sauf cas particuliers

Les travaux nécessaires à la création d'une station radio 4G fixe sur la commune de Martres-Tolosane viennent de s'achever et permettent d'assurer pour partie la couverture de notre commune.

Ainsi, sous réserve d'éligibilité radio, les usagers bénéficieront d'une connexion Très Haut Débit de 30 Mbps.

Pour bénéficier de cette solution, il est nécessaire d'installer une antenne radio au domicile de chaque utilisateur, les frais d'installation et de maintenance étant entièrement à la charge de Haute-Garonne Numérique.

Il conviendra aux administrés de souscrire un contrat auprès de l'un des fournisseurs d'accès suivants :

-Alsatis: 09.70.24.72.47 ou <u>www.alsatis.com</u>

- Nordnet: 3420 ou <u>www.nordnet.com</u>

- Ozone: 09.73.01.10.00 ou <u>www.ozone.net</u>

Plus d'informations : contact@hautegaronnenumerique.fr

## REFORME TAXE D'HABITATION

La réforme de la taxe d'habitation mise en œuvre de 2018 à 2020 concernera 80 pour cent des foyers fiscaux.

Ces derniers seront dispensés du paiement de la taxe d'habitation de leur résidence principale selon un dégrèvement progressif qui s'appliquera à hauteur de :

- 30 pour cent en 2018
- 65 pour cent en 2019
- 100 pour cent en 2020

Un simulateur est en ligne sur impots.gouv.fr afin que chacun puisse projeter sa situation.

# GEMAPI: Nouvelle taxe pour les ménages.

La gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations est une compétence obligatoire dans le cadre de la loi NOTRe que l'Etat a confié aux collectivités.

De ce fait, une nouvelle taxe effective au 01.01.2018 vient s'ajouter à la taxe d'habitation, au foncier bâti et non bâti et pour les entreprises à la cotisation foncière des entreprises.

## LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE

Le prélèvement à la source entrera en vigueur le premier janvier 2019.

Le décalage d'un an entre la perception des revenus et l'impôt correspondant disparait.

En 2019, chacun paiera l'impôt sur ses revenus perçus en 2019.

L'impôt sera directement prélevé chaque mois sur les revenus perçus par l'intermédiaire des employeurs, des caisses de retraite, du pole emploi en fonction du taux de prélèvement du foyer fiscal.

Pour ceux qui déposent une déclaration de revenus « papier », le taux personnalisé et le montant des acomptes seront communiqués durant l'été.

Sans démarche de la part des contribuables, le fisc transmet automatiquement le taux personnalisé aux employeurs et des acomptes seront prélevés mensuellement.

Les salariés peuvent choisir de ne pas transmettre leur taux personnalisé à leur employeur. Un taux non personnalisé correspondant à leur niveau de rémunération est alors appliqué. Dans la grande majorité des cas, ce taux sera supérieur au taux personnalisé et les surprélèvements éventuels seront remboursés l'année suivante.

Une déclaration de revenus devra toujours être déposée annuellement.

Le bénéfice des dépenses faites en 2018 ouvrant droit à des réductions et crédits d'impôt est maintenu. L'avantage fiscal correspondant sera restitué aux contribuables à l'été 2019.

Par ailleurs, les contribuables qui ont bénéficié en 2018 d'un crédit d'impôt « service à la personne » (frais de garde et emploi à domicile) recevront un acompte de 30 pour cent au premier trimestre 2019 et le solde à l'été 2019.

# MANCIOUX FESTIVITÉES

Vous l'aurez sans doute remarqué, Mancioux Festivités n'a pas, cette année, réitéré ses principales activités d'avant fête comme le réveillon de la St Sylvestre, les lotos...

En effet, Mancioux Festivités avait informé son auditoire lors de son assemblée générale du 20 octobre 2017 de sa volonté de passer le relais à une nouvelle équipe, gage de renouvellement dans les activités qui vous sont proposées.

En outre, il nous est désormais relativement difficile de concilier nos activités personnelles, professionnelles et associatives eu égard au maigre effectif que compose notre équipe.

Pour ne pas laisser notre village sans sa traditionnelle fête locale, nous avons tout de même décidé de poursuivre notre engagement associatif une année supplémentaire. Ramenée à 3 jours, Elle se tiendra les 28 29 et 30 juillet 2018.

Dont le programme est le suivant:

SAMEDI 28:

14h concours de pétanque 19h apéritif concert 22h30 bal



DIMANCHE 29:

12h apéritif 15h intervillages 19h apéritif concert 22h30 bal

22h30 bal

## **LUNDI 30:**

11h00 messe suivie du dépôt de la gerbe au monument aux morts. 14h concours de pétanque 19h 00 apéritif 20h30 repas



Nous passerons avec nos tee shirts verts pour vous remettre le programme plus détaillé les 13, 14 et 15 juillet

Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues si certains d'entre vous ont un peu de temps à consacrer à l'animation de notre commune.

MANCIOUX FESTIVITÉS

#### ECOLE

La classe de maternelle est allée au mois de mai visiter le parc animalier des Pyrénées avec un travail centré sur le loup et l'ours.

Les élèves de l'élémentaire sont allés eux observer les étoiles au début du mois de juin lors d'une sortie à l'observatoire du Pic du Midi.

Toutes ces sorties gratuites sont possibles grâce au soutien financier des mairies de Mancioux et du Fréchet et à l'implication des parents lors des évènements comme le loto.

Une grande exposition du travail des élèves de l'année, suivi par un apéritif dinatoire offert par la coopérative scolaire a eu lieu le jeudi 21 juin.

# LES ÉLÈVES ET L'ARTISTE ABRAHAM POINCHEVAL À AURIGNAC

Lancé en 2014 par l'ancienne communauté de communes, repris par le conseil départemental, le projet était celui d'une commande publique pour la réalisation d'une œuvre d'art tissant un lien entre préhistoire, art contemporain et environnement.

Trois écoles primaires du Comminges ont répondu à la commande telle que l'a reçue Abraham Poincheval. L'école de Mancioux a participé activement à ce projet sous la direction d'Isabelle Bernadet. Plusieurs déplacements au musée d'Aurignac ont été effectués, un chant a été composé et interprété, les élèves de Mancioux ont présenté leur abri.















#### SORTIE ALAE

Dans le cadre du projet d'aménagement des bords de Garonne, encadré et financé par la Communauté des communes le centre de loisirs a participé à une action citoyenne sur les bords de l'ile ayant pour objectif la découverte et la préservation de la nature.

Les enfants se sont portés volontaires pour agir concrètement en faveur de la nature et ont participé à plusieurs activités pour mieux connaître l'environnement du fleuve comme la plantation de saules blancs, un concours sur le thème des animaux de la Garonne ainsi que la prise de photos de l'ile partiellement inondée.

Cette animation en bord de Garonne s'inscrit parfaitement dans l'esprit de nos activités qui privilégient le contact avec la nature concluait Isabelle, directrice de l'ALAE.

## ALAE

C'est parti sur les chapeaux de roue pour les enfants de l'ALAE qui participent activement au projet Jeunes Citoyens Supporters. Cette année aura été l'occasion de découvrir le monde du rugby féminin avec un nouveau partenariat avec le club de rugby de Blagnac, qui évolue en TOP 8 du championnat de France. L'équipe compte de nombreuses internationales dans ses rangs. Nos petits chérubins se sont rendus à Toulouse voir l'équipe du Fénix Toulouse Handball au mois de décembre. Notre dernière sortie aura lieu au Stadium de Toulouse pour encourager fortement le TFC. Cette action aura été l'occasion de mettre en place diverses activités autour du sport.

A cela vient s'ajouter l'incontournable tournoi inter-alae, où nous retrouvons les structures de Saint-Martory, Castillon et Salies du Salat avec lesquelles nous partageons de grands moments d'activités sportives et de convivialité.

Beaucoup de projets restent encore à terminer avant la fin de l'année scolaire et l'équipe d'animation travaille activement à leur réalisation.



## Carnets

# Décès:

Monsieur VIVIEN Michel, Christian, Henri le 18 février 2018

# Naissance

Hanaé DOS REIS LECLERC le 15 juin 2018

## AIDE AU CARTABLE

La Communauté de communes Cagire Garonne Salat a décidé d'améliorer l'action « Aide au cartable » pour la rentrée scolaire 2018 en associant les maternelles à ce dispositif.



Comme l'année dernière, une dotation de fournitures scolaires sera remise à chaque enfant scolarisé dans une école primaire.

La liste des fournitures scolaires pour les maternelles et les classes élémentaires est mise en ligne sur le site : http://www.cagiregaronnesalat.fr

#### INFORMATIONS DIVERSES

# Fermeture du secrétariat de Mairie :

En raison des congés d'été, le secrétariat de Mairie est fermé du 30 juin au 18 juillet inclus

# ► Travaux d'urbanisation :

Les travaux d'urbanisation de la D817 commenceront le 09.07.2018 et s'achèveront le 28.09.2018. Par conséquent, la route des Pyrénées sera fermée à la circulation sauf pour les riverains.

# ► Nouvelles entreprises :

2 personnes ont récemment installé leur entreprise sur Mancioux.

Anne-Marie Fournié, esthéticienne à domicile (06.4105.52.54 ou annemariefournie@orange.fr

Didier Ducrocq, tapissier d'ameublement (06.43.74.56.36 ou didier.ducrocq0679@orange.fr

# Rappel carte nationale d'identité et passeport

Les cartes nationales d'identité et les passeports ne se font plus au sein de notre mairie. Seules quelques mairies proches de nous (Cazères, Aspet, Saint-Gaudens, Bagnères de Luchon) sont habilitées. De ce fait, les délais pour un rendez-vous sont longs (RDV obligatoire).

La carte d'identité ou passeport sont à retirer à la mairie ou la demande a été effectuée, par le demandeur uniquement.

Le délai de retour après le rendez-vous est d'environ un mois.

La validité de cinq ans de plus est valable en France uniquement, elle n'est pas valable pour les autres pays européens.

## Pièces à fournir pour un renouvellement pour personnes majeures

Formulaire à remplir en noir et en majuscules (peut être téléchargé sur le site ANTS) CNI à renouveler

1 photo récente (moins de 1 an, sans lunettes, yeux dégagés, bouche fermée)

1 justificatif de domicile (moins de 6 mois, original, facture EDF, télécom, portable, impôts). L'adresse doit correspondre à celle mentionnée sur le formulaire.

Pour les mariages (mention épouse) : acte de mariage.

## Pour duplicata suite à une perte ou un vol

Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois

Timbre fiscal de 25 euros (pas d'autre paiement possible)

Déclaration perte / vol faite en mairie

1 justificatif de domicile de moins de 6 mois.

# Pièces à fournir pour un renouvellement pour personnes mineures

Formulaires à remplir page 01 et 03 (autorisation du représentant légal)

CNI à renouveler

1 justificatif de domicile de moins de 6 mois et attestation sur l'honneur des parents justifiant que l'enfant est bien domicilié à leur domicile

Copie de la CNI du ou des représentants légaux

1 photo

1 certificat médical en cas de port de lunettes obligatoire

<u>Pour une première demande</u> : en plus des autres pièces, copie intégrale de l'acte de naissance.

Si parents divorcés : copie jugement de divorce.

Si parents non mariés mais séparés : copie jugement garde de l'enfant.

L'enfant doit être présent lors du rendez-vous du dépôt de dossier.

Avec plus d'un million d'entreprises « l'Artisanat, première entreprise de France » est une locomotive de l'économie française. Nos entreprises participent au développement économique, à l'aménagement du territoire mais aussi à l'insertion des jeunes et à la cohésion sociale.

Les Chambres des Métiers et de l'Artisanat, premier service d'appui aux entreprises ont développé des prestations adaptées et élu des référents.

Les artisans qui souhaiteraient échanger avec le référent peuvent le contacter au :

Chambre de Métiers et de l'artisanat de la Haute-Garonne

05.61.10.47.47

Référent : Françoise Schiavon

fschiavon@cm-toulouse.fr

#### LE CENTRE D'ECHANGES INTERNATIONAUX

Le CEI est une association loi 1901 permettant à de jeunes lycéens étrangers de venir en France afin d'apprendre la langue et découvrir notre culture.

Ces jeunes vivent en immersion dans une famille et fréquentent le lycée le plus proche de l'habitation de la famille d'accueil.

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous.

Si l'expérience vous intéresse :

Céline Gazel

Céline.gaz@hotmail.fr 06.27.18.80.85

## LA GENDARMERIE EN LIGNE

Besoin de contacter la gendarmerie? De réponses concernant certaines démarches administratives ou judiciaires spécifiques? D'une information sur le recrutement? La brigade numérique est là pour vous répondre. Implantée à Rennes, mais compétente pour recevoir les sollicitations de toute la France, son rôle est de favoriser, via le numérique, le contact avec la population.

La brigade numérique est une démarche innovante dont l'ambition est de fluidifier la relation entre les usagers et les gendarmes.

Elle fonctionne 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Un opérateur de la gendarmerie évalue la demande et propose soit une assistance en ligne, soit un rendez-vous avec un gendarme dans le lieu de son choix.

La mission de la brigade numérique est d'accueillir, d'orienter, d'informer et de guider les internautes. L'accent a été mis sur l'accueil des femmes victimes de violences et l'accueil de personnes handicapées mentales.

La brigade numérique n'a pas vocation à recevoir des plaintes.

Vous pouvez contacter la brigade numérique :

www.gendarmerie.intérieur.gouv.fr

Dans tous les cas d'urgence, appelez immédiatement par téléphone le 17 ou le 112.

#### MAIRIE DE MANCIOUX

Maire: Henri GOIZET

<u>Secrétaire de Mairie</u>: Nathalie MAILLEAU <u>Adresse</u>: Place de la Mairie 31360 MANCIOUX

Tel: 05.61.90.24.25

<u>Mail</u>: mairiemancioux@wanadoo.fr <u>Site internet</u>: mairie-mancioux.fr

<u>Horaires</u>: lundi 13h30-17h00, Jeudi 8h00-12h00 et 14h00-17h00, Vendredi 9h00-12h00 et 14h00-17h00 <u>Tri sélectif</u>: Des colonnes de tri sont à votre disposition sur deux sites, au lotissement et rue du Pont Romain. <u>Réseau Eau potable et assainissement collectif</u>: Prestataire de service VEOLIA, Agence Garonne Ariège service

de Muret 81 Av Henri Peyrusse 31600 MURET N° tél : 05.61.80.09.02

Assainissement non collectif: Réseau 31, 657 Chemin de la Graouade, 31800 Saint-Gaudens, tel: 05 62 00 72 80

#### COMMUNAUTE DE COMMUNES CAGIRE GARONNE SALAT

Adresse: 15 avenue du Comminges 31260 MANE

Tel: 05.61.98.49.30

<u>Mail</u>: secretarait@cagiregaronnesalat.fr <u>Site internet</u>: www.cagiregaronnesalat.fr Président: François ARCANGELI

Déchetterie : La carte d'accès à la déchetterie doit être retirée à la Mairie

Horaires d'hiver : du 01 Octobre au 31 Mars

Mardi de 9h00 à 12h00 Mercredi et Vendredi de 13h30 à 17h00

Samedi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 **Horaires d'été** : du 01 Avril au 30 Septembre

Mardi de 9h00 à 12h00 Mercredi et Vendredi de 14h00 à 18h00

Samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Collecte des ordures ménagères: 1 Passage par semaine le Vendredi matin

Crèche « Les tous petits » Saint Martory : 05 61 90 17 45

Service aide à domicile: 05.61.90.36.30

ALAE Adresse: Place de la Mairie 31360 MANCIOUX

Téléphone ALAE: 05.61.90.27.46

Horaires 7h30-8h50, 11h30-13h20, 16h15-18h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis. 7h30-8h50 les mercredis

Directrice: HUILLET Isabelle

#### ECOLE

Ecole adresse: Rue des écoles 31360 MANCIOUX

Téléphone école : 05.61.90.32.61 Directeur : TEVERINI Richard

Horaires: 8h50-11h30 13h20-16h15 les lundis, mardis, jeudis et vendredis, 8H50-11h45 les mercredis

Cantine: Réservation des repas au 05.61.90.24.25

ASSOCIATIONS MANCIOUX

Mancioux festivités: Président: Philippe BLANC

Sporting Club Manciousain Pétanque: Président: Sylvain ROUJAS

ACCA: Chasse: Président: Joel ARTIGUES

<u>Association de protection de l'île du Bégué</u> : Président : André MALLET